

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Section 1

La République démocratique du Congo (RDC) est une république théoriquement centralisée comptant une population d'environ 60 millions d'habitants. L'élection présidentielle et l'élection parlementaire qui ont eu lieu en juin 2006 ainsi que le deuxième tour de l'élection présidentielle d'octobre 2006 ont été jugés crédibles par les observateurs internationaux. Dans toutes les régions du pays, les pratiques du Gouvernement en matière de droits de l'homme sont restées médiocres et les forces de sécurité ont agi avec impunité, commettant de nombreuses exactions graves, notamment des meurtres, des enlèvements, des tortures et des viols, et procédant à des arrestations et des détentions arbitraires. Parmi les problèmes graves sévissant dans le pays figurent toujours les conditions particulièrement rudes et mettant en danger la vie des personnes dans les prisons et les centres de détention, les détentions préventives prolongées, le manque d'indépendance et d'efficacité de la justice et les ingérences arbitraires dans la vie privée, la famille et le domicile. Les forces de sécurité ont recruté et détenu des enfants soldats et ont contraint des adultes et des enfants au travail forcé. Des membres des forces de sécurité ont également continué à maltraiter et à menacer des journalistes, contribuant ainsi à l'affaiblissement de la liberté de la presse. La corruption est restée omniprésente au sein des instances gouvernementales. Les forces de sécurité ont parfois harcelé les défenseurs locaux des droits de l'homme et les enquêteurs des Nations unies sur les droits de l'homme.

Section 2

Les stratégies des États-Unis visant à promouvoir les principes, les pratiques et les valeurs démocratiques en RDC sont axées sur la création d'institutions démocratiques, la réforme du secteur judiciaire, la promotion du respect de l'état de droit et des droits de l'homme et le soutien de la transparence dans la gouvernance, de la participation civique, de la responsabilité du pouvoir législatif et du pluralisme politique. Au nombre des priorités américaines figurent également le renforcement de la volonté politique et des capacités requises pour exercer un leadership et une supervision solides et efficaces à tous les niveaux de l'administration de l'État afin d'appuyer les efforts déployés par les institutions constitutionnelles émergentes pour bâtir un État démocratique légitime.

Section 3

Les États-Unis sont déterminés à œuvrer avec le gouvernement et les partenaires internationaux de la RDC pour rétablir la paix et la sécurité et pour restaurer l'autorité de l'État dans les provinces orientales du pays où les milices ethniques, les chefs de guerre locaux et les troupes gouvernementales ont provoqué d'importants déplacements des populations, des conflits larvés et des violations généralisées des droits de l'homme. En novembre 2007, le gouvernement des États-Unis a établi une présence diplomatique dans la province du Nord-Kivu et a facilité la conclusion d'un accord entre la RDC et le Rwanda pour faire face à la menace commune que présentent les opérations menées dans l'est de la RDC par des groupes armés rwandais. En décembre 2007, les bons offices du gouvernement des États-Unis ont également contribué à la cessation des hostilités dans le Nord-Kivu à la suite de la défaite des troupes gouvernementales par les forces rebelles. Le gouvernement des États-Unis continue aussi d'intervenir en tant que facilitateur auprès de la Commission tripartite plus un, organisme régional rassemblant la RDC, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi pour débattre des questions de sécurité régionale. Les programmes américains fournissent une assistance technique et matérielle, comprenant des formations, aux principales institutions gouvernementales, notamment à l'Assemblée nationale, aux assemblées provinciales, à la Commission électorale indépendante et à la Commission permanente de réforme du droit congolais. Le gouvernement des États-Unis finance également des initiatives conçues pour renforcer la participation du public à la formulation des principales mesures législatives concernant la réforme judiciaire, la décentralisation, la gestion des élections et les partis politiques. Les États-Unis ont continué d'appuyer l'élaboration de processus politiques postélectoraux et des fonds américains permettent de dispenser des formations en matière de communications, de recrutement et de finances ainsi que dans d'autres domaines aux membres des partis politiques. Ces fonds soutiennent également les efforts locaux visant à faciliter le dialogue entre la société civile et les élus.

Les États-Unis ont parrainé des activités de diffusion publique à l'intention d'étudiants universitaires, conçues pour favoriser l'acquisition d'aptitudes au plaidoyer non violent ainsi que l'interaction avec les responsables des instances gouvernementales locales et ils ont mis en œuvre un atelier reliant les idéals du Dr Martin Luther King Jr. et l'importance de l'état de droit. Le Programme des visiteurs internationaux,

financé par les États-Unis, a permis à des législateurs, à des juges et à des journalistes de se rendre aux États-Unis et d'y rencontrer leurs homologues américains. Neuf membres de l'Assemblée nationale ont étudié les processus législatifs des États-Unis et les relations qui existent entre les représentants élus et leurs mandants. Des juges et des magistrats ont été initiés au système judiciaire américain dans le cadre d'un programme axé sur la déontologie et l'impartialité judiciaires. En outre, des spécialistes de la radiotélévision ont participé au Programme Edward R. Murrow pour les journalistes aux États-Unis. Un autre programme a permis à du personnel de la radio et de la télévision de produire des émissions qui ont encouragé le dialogue entre le gouvernement et la société civile. Dans le cadre de leurs efforts visant à favoriser la liberté de la presse, les États-Unis ont apporté un soutien à la formation de techniciens du secteur de la radiodiffusion qui a abouti à la création d'émissions, dans 10 des 11 provinces du pays, qui informent les auditeurs de leurs droits et de leurs responsabilités civiques et qui leur expliquent les principes et les entités instaurés par la nouvelle constitution.

La réforme du secteur judiciaire continue de constituer un problème majeur. Les États-Unis ont appuyé l'établissement de tribunaux itinérants qui ont apporté des services judiciaires essentiels dans les zones reculées des provinces de l'Équateur et de Maniema. Les États-Unis ont financé une assistance technique dispensée pour la rédaction de quatre lois fondamentales d'application des dispositions constitutionnelles relatives à l'établissement d'un appareil judiciaire indépendant. Ils ont également appuyé les efforts déployés pour élargir l'accès des ressortissants de la RDC à la justice. Le gouvernement des États-Unis a soutenu des initiatives de réforme en matière de lutte contre la corruption consistant en des débats et des tables rondes auxquels ont participé des représentants des instances gouvernementales et de la société civile. Il a aussi apporté un appui financier à des commissions à base communautaire qui ont œuvré avec les pouvoirs publics locaux et la société civile en vue de résoudre le problème des incidences perturbatrices de la corruption sur le commerce local.

Section 4

Le gouvernement des États-Unis a parrainé des formations pour des juges et des officiers de police et a aidé à organiser des forums sur les droits de l'homme pour des activistes et des responsables gouvernementaux. Des ateliers et des conférences

appuyés par les États-Unis ont contribué à former des journalistes et des étudiants universitaires à la production de reportages sur les droits de l'homme et ont permis d'établir un réseau national de reporters spécialisés dans ce domaine. Dans la province Orientale, un programme d'alphabétisation pour les femmes a élaboré des matériels de lecture dans quatre langues, contenant des informations sur les droits de l'homme, les élections et l'éducation civique. Une ONG ayant son siège à Maniema a organisé, en partenariat avec les États-Unis, l'impression et la diffusion des textes d'accords internationaux sur la torture, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants.

Le gouvernement des États-Unis a également financé des programmes visant à faciliter la résolution des conflits. Dans la région de Bafwasende, dans la province Orientale, une ONG parrainée par les États-Unis a appuyé des émissions radiophoniques et fourni des services de médiation qui ont abouti au désarmement pacifique d'une milice Maï-Maï locale. Un autre programme a eu recours à des sociodrames radiodiffusés à base communautaire en tant qu'instruments de médiation des conflits et d'encouragement du dialogue dans les communautés vulnérables des provinces de l'est de la RDC. Dans le Sud-Kivu, l'appui financier des États-Unis a permis de dispenser aux victimes de la violence sexuelle des soins médicaux, des conseils psychologiques et une aide à la réinsertion dans une société où ces victimes sont souvent ostracisées. De même, des fonds alloués par les États-Unis ont permis de fournir des services d'aide juridique et d'éducation aux victimes de crimes sexuels et de former des magistrats à l'application des lois de 2006 visant la violence sexuelle et sexospécifique.